

Conjugalités

Le 19 mars 2016

Salle Marc Bloch (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris)
de 14 h à 17 h

Coordinatrices : Hélène CASTELLI & Aïcha SALMON

Introduction : Hélène CASTELLI & Aïcha SALMON

Hélène CASTELLI, *Qu'elle dorme avec son mari. Femmes, mariage et procréation au prisme médical en Grèce ancienne*

Les traités médicaux du corpus hippocratique, écrits en Grèce aux v^e et iv^e siècles avant notre ère, ne font pas partie des sources questionnées quand il s'agit d'interroger le rapport des Grecs anciens à la conjugalité. Pourtant, les prescriptions des médecins s'y rapportent souvent. Quel(s) discours sur le mariage et la procréation véhiculent-ils ? Comment les articuler avec la norme sociale qui prévaut en la matière en Grèce ancienne ? Une lourde injonction au mariage pèse sur les jeunes filles et les femmes dans le corpus hippocratique. En outre, toute une démarche d'assistance à la procréation est mise en place auprès des couples afin de les aider à accomplir ce pourquoi ils se sont unis. Enfin, en dépit de l'acharnement médical dont peuvent être victimes les épouses qui ne parviennent pas à enfanter, l'importante responsabilité qui est la leur dans le domaine de la procréation contribue paradoxalement à leur procurer un certain *empowerment*.

Eva COLLET, *La conjugalité sur la frontière arabo-byzantine au nord du Bilād al-Šām (VII^e-XI^e siècles)*

Les liens conjugaux en Islam nous intéressent dans le cadre des frontières au nord du *Bilād al-Šām* (Levant) séparant les califats omeyyade et abbasside de l'Empire byzantin du VII^e au XI^e siècle. Aborder la conjugalité en lien avec une frontière permet de souligner les particularités de ce phénomène en fonction de sa position géographique et de faire émerger des modèles de comportement et d'obligations auxquels devaient se plier les époux pour s'adapter à cette situation. Cette communication se focalise d'une part sur la conjugalité telle qu'elle était pratiquée du côté arabe de la frontière et, d'autre part, sur les modalités de cette vie conjugale au-delà des frontières de l'Islam en territoire ennemi. Enfin, il s'agit d'étudier l'influence sur la conjugalité selon que les couples aient franchi ensemble ou séparément la frontière. En effet, la vie conjugale doit s'adapter à la situation frontalière, tandis que la conjugalité peut être un facteur de structuration et d'appropriation des territoires frontaliers. La conjugalité est un bon révélateur pour comprendre la conception des frontières en Islam médiéval, tandis que la frontière permet de souligner la complexité de la vie conjugale en fonction du lieu où elle se déroule.

Laura BALZER, *Des militaires en couple. Enjeux sociaux, genrés et professionnels de la conjugalité dans les armées du règne de Louis XIV*

L'institution militaire constitue une communauté professionnelle spécifique, sans être séparée pour autant de la société civile. Elle est traversée par ses structures hiérarchiques, sociales et genrées. Le mariage des militaires pose problème cependant, car les femmes et les enfants des simples soldats les suivent en campagne, pour des raisons principalement économiques. Ces couples constituent un poids logistique pour l'institution militaire, qui s'interroge également sur les conséquences que peuvent avoir les liens conjugaux et familiaux sur la capacité des officiers à accomplir leur devoir. Cependant ces officiers, presque toujours nobles, ne peuvent se situer en marge des structures sociales, en assumant le célibat. Le mariage leur permet de créer des alliances qui participent à leur ascension professionnelle. La question de la conjugalité, interrogée sous l'angle d'une démarche de genre, peut aussi participer à l'analyse de la relation d'autorité qui lie les soldats roturiers et leurs officiers. Cette relation est caractérisée par une forte domination de ces derniers, du fait de leur grade mais surtout de leur condition sociale. En effet, la virilité, apparaît avant tout comme un ensemble de vertus, propres aux individus nobles des deux sexes. Au sein d'un système de pensée dichotomique et analogique, la féminité, comme la roture, est associée à un ensemble de vices, que les soldats roturiers semblent alors partager avec la femme mariée. Cette dernière doit être guidée vers la vertu par son époux, au sein de l'institution maritale. Cette comparaison permet de préciser l'articulation entre hiérarchie sociale et hiérarchie des sexes dans la société d'Ancien Régime. Son analyse repose sur la mise en relation de traités militaires, conseillant l'officier et de traités de mariage dispensant des conseils aux époux. Ces traités présentent en effet, une même conception de la hiérarchie sociale et sexuée.

Aïcha SALMON, *La conjugalité incertaine. Le problème des nuits de noces non consommées en France au XIX^e siècle*

Au XIX^e siècle, c'est en principe au cours de la nuit de noces que les jeunes mariés se retrouvent seuls pour partager leurs premiers moments d'intimité. Mais il arrive que le mariage ne soit pas consommé. Les époux se retrouvent alors dans les limbes de la conjugalité, car la société considère habituellement que l'union n'est pas définitivement scellée tant qu'il n'y a pas eu de relation sexuelle. C'est aussi la position de l'Église, mais ce n'est pas celle du droit civil pour lequel un mariage non consommé reste valide. Alors que le divorce est quasiment impossible en France au XIX^e siècle, les conjoints qui veulent malgré tout mettre fin à leur union choisissent parfois de raconter leur nuit de noces ratée pour convaincre les juges. Ils établissent ainsi une différence entre l'acte écrit du mariage et la conjugalité effective. Ces récits (issus de sources judiciaires, de traités médicaux, d'écrits personnels, d'articles de journaux) révèlent la façon dont les conjoints présentent leurs attentes de la vie de couple, produisant ainsi leur propre définition de la conjugalité.

Conclusion de Clémentine VIDAL-NAQUET, UMR Sirice